


Légende

SECTEURS

- SECTEUR 1
- SECTEUR 2
- SECTEUR 3
- SECTEUR 4

ELEMENTS REMARQUABLES

- BÂTIMENTS PROTÉGÉS AU TITRE DES M.H.
- BÂTIMENT, MUR OU ALIGNEMENT REMARQUABLE
- BÂTIMENT, MUR OU ALIGNEMENT CARACTÉRISTIQUE




COMMUNE D'AMBIERLE
Ambierle
**AIRE DE MISE EN VALEUR DE
 L'ARCHITECTURE
 ET DU PATRIMOINE (AVAP)**
 AVAP prescrite le 17 février 2012
 Projet d'AVAP arrêté le 15 mars 2018



2a – PLAN D'ENSEMBLE DES SECTEURS échelle : 1/5000°

Rayko Gourdon architecte Cités et Patrimoines

Dossier approuvé par le conseil municipal du 4 mars suite à l'accord de Monsieur le Préfet en date du 2 mars 2018